



MONTEUR EN ISOLATION THERMIQUE (Calorifugeur)

FEMME/HOMME

Mon métier

Le monteur en isolation thermique (également appelé calorifugeur) pose ou retire des matériaux isolants sur destuyauteries, cuves, appareils...pour les protéger de l'environnement extérieur et éviter les pertes ou les gains de chaleur. Il intervient souvent avant les autres corps de métier, lors des opérations de maintenance, pour leur permettre d'atteindre le matériel sur lequel ils doivent travailler et, dès l'intervention achevée, pour remettre en place le calorifuge.

Il peut être amené à poser ou à appliquer les calorifuges qu'il a réalisés en atelier, à tracer, à pré-fabriquer et à assembler les tôles de protection.

Comme il intervient souvent en hauteur, une coopération avec les échafaudeurs est très courante et ils doivent, ensemble, respecter les règles de sûreté et de sécurité. Il peut être amené à monter son propre échafaudage.

Conditions d'exercice et aptitudes

- . Disponibilité,
- . Respect des règles de sécurité et de sûreté,
- . Habilitations électriques,
- . Capacité au travail des métaux (tôle), au travail avec des outils portatifs ainsi qu'avec des machines (cintreuse, plieuse...),
- . Mobilité sur les différentes centrales nucléaires,
- . Capacité à se représenter dans l'espace et à construire un objet,
- . Aptitudes spécifiques selon les postes : travaux sous rayonnements ionisants, travaux en hauteur, travaux en espaces confinés, port d'équipements de protection individuelle spécifiques.

L'autorisation d'accès sur les Centres Nucléaires de Production d'Electricité (CNPE) est conditionnée par le résultat d'une enquête administrative et par la validation de formations spécifiques à l'environnement de travail (sûreté et radioprotection, sécurité et prévention des risques professionnels et assurance qualité).



Qualités requises

- Bonne aptitude manuelle,
- Capacité à bien communiquer et à analyser les risques liés à l'intervention,
- Rigueur, minutie, logique,
- Esprit d'équipe,
- Attitude interrogative.

Rémunération

Elle est fixée à minima suivant la convention collective de l'employeur.

La disponibilité et la mobilité font l'objet de compléments de rémunération.

Le salaire brut mensuel (hors primes) est donné à titre indicatif.

- débutant de 1 600 € à 1 900 €.
- confirmé de 1 750 € à 2 800 €.

Formation et expérience

Sans diplôme, vous pourrez être formés en interne par votre employeur. Une première expérience dans la maintenance industrielle ou la chaudronnerie peut convenir.

- BAC professionnel ou BTS en maintenance ou autres domaines techniques,
- Des formations d'adaptation sont proposées par le service public de l'emploi pour les demandeurs d'emplois. Pour les salariés, des actions de formations continue sont également dispensées dans les entreprises (CQP, titre professionnel...).

Perspectives d'évolution

La spécialisation de montage en isolation thermique nécessite un apprentissage. Suivant son expérience et sa formation initiale, le calorifugeur peut travailler sur des chantiers plus complexes, et, après quelques années d'expérience, évoluer vers un poste de chef d'équipe ou de chef de chantier, ou encore vers un poste en atelier comme tôlier traceur.



Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de l'Association Régionale des entreprises Prestataires de votre région.

www.gieatlantique.com (région Sud-Ouest)

www.gimest.com (région Est)

www.gipnordouest.com (région Nord-Ouest)

www.ifare.asso.fr (région Sud-Est)

www.peren-nucleaire.com (région Centre Val de Loire)

